

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 14 juin 2017

Date de convocation :
Le 31 mai 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **14 juin** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2017.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 13
- de présents : 2
- de votants : 2

Étaient présents (09) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Vincent HADOT ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Étaient excusés : (09)

Mme Ludivine BILLOIR ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Nathalie KOPCZYNSKI ; M. Maurice HENNEBERT ; Mme Anne GOZÉ ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/012/17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

OBJET : Bilan d'activités
2016.

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



Pour son fonctionnement et pour justifier de la subvention demandée, chaque année l'Office de Tourisme rédige un rapport d'activités sur l'exercice écoulé, dans lequel sont repris les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de moyens intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme, et dans le plan d'actions et marketing élaboré par l'Office de Tourisme (Cf. Annexe).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 14 juin 2017,

- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2016.

La Présidente :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.



Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le rapport d'activités pour l'année 2016.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 14 juin 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

